

Sommaire

ARTICLE 1 Baisse des taxes, référendum populaire, zéro SDF... On a décortiqué les 42 revendications des "gilets jaunes"	3
- Sur la précarité	3
- Sur les retraites et les personnes âgées.....	4
- Sur la fiscalité et les banques.....	5
- Sur la transition écologique	5
- Sur la réforme des institutions	6
- Sur l'emploi et les salaires	7
- Sur l'économie.....	7
- Sur la politique migratoire.....	8
- Sur la santé.....	8
- Les autres revendications	9
ARTICLE 2 : Ces combats pour plus de justice sociale, et sans gilets jaunes, dont les chaînes d'infos ne parlent pas .	10
- Grèves de postiers en Dordogne, à Rouen et dans les Hauts-de-Seine	10
- Mobilisation contre 2000 suppressions d'emploi dans la formation professionnelle	11
- Manifestations contre la suppression de 2600 postes d'enseignants	11
- Mobilisation à Chambéry contre la fermeture de points d'accueil de l'Assurance maladie	11
- Grèves dans l'Ouest contre la suppression de lits à l'hôpital psychiatrique	11
- Grève des pompiers de l'Essonne contre le manque de moyens	11
- Appel contre les suppressions de postes à Pôle emploi	12
- « Journée morte » contre la suppression de tribunaux d'instance.....	12
- Marseille, Saint-Nazaire, Bobigny, Lyon : mobilisations dans le nettoyage, l'industrie, le commerce ou le métro	12
Et à côté de tout ça :	12
ARTICLE 3 Dés 80 km/h : un coût politique, mais un bon revenu financier.....	13
Hausse de 12 % du produit des amendes	13
ARTICLE 4 FPT, contractuels, temps de travail : Macron met « les pieds dans le plat ».....	15
Aux élus de gérer « la dynamique et les équilibres de leur fonction publique »	16
Les élus face à leurs responsabilités	16
« Embaucher davantage sur la base de contrats »	16

Arrêter les jours du maire	17
ARTICLE 5 Jurisprudences	18
Le Contractuels : une période d'essai dans une collectivité pour laquelle l'agent a déjà travaillé	18
Harcèlement : la justification d'une fin de protection fonctionnelle	18
Le vote électronique aux élections professionnelles	19

En cette période de revendications sociales et d'élections professionnelles, je vous rappelle que les élections de vos représentants du personnel se tiennent le Jeudi 6 décembre, un tour d'horizon des mouvements sociaux français s'impose :

ARTICLE 1 Baisse des taxes, référendum populaire, zéro SDF... On a décortiqué les 42 revendications des "gilets jaunes"

Site France info publié le 01/12/2018

France info a comparé les demandes des "gilets jaunes" à ce qui existe déjà, ou ce qui a été promis, sur le sujet. **L'article complet** (https://www.francetvinfo.fr/economie/transports/gilets-jaunes/baisse-des-taxes-referendum-populaire-zero-sdf-on-a-decortique-les-42-revendications-des-gilets-jaunes_3077229.html)



Une liste hétéroclite, qui illustre la variété des [revendications](#) des ["gilets jaunes"](#). Le mouvement de contestation, lancé en réaction à la hausse du prix des carburants à la fin octobre, s'est ensuite élargi à la critique des taxes en général et de la baisse du pouvoir d'achat. Pour preuve : une liste contenant une quarantaine de revendications allant de l'augmentation du smic au retour au septennat, a été envoyée jeudi 29 novembre aux médias et aux députés :

- Sur la précarité

- **"Zéro SDF : URGENT."** C'était une promesse de campagne d'Emmanuel Macron. Deux mois après son élection, en juillet 2017 à Orléans (Loiret), il avait assuré ne plus vouloir *"personne dans les rues d'ici à la fin de l'année"*, relève [Le Parisien](#). Promesse manquée. « »
- **"Les salaires de tous les Français ainsi que les retraites et les allocations doivent être indexés sur l'inflation."** Chaque année, l'augmentation mécanique du smic est en partie liée à l'inflation. Grâce à ce mode de calcul, cette revalorisation devrait tourner autour de 2% en 2019. Problème : d'après les chiffres du [ministère du Travail](#), communiqués en août dernier, les prix augmentent plus vite que les salaires. « ... »
- **"Augmentation des allocations handicapés."** L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est passée à 860 euros par mois pour une personne seule le 1er novembre, contre 810 euros auparavant. Elle atteindra

900 euros le 1er novembre 2019. Selon le Premier ministre, cette hausse de 90 euros en deux ans représente "un effort supplémentaire de deux milliards d'euros sur le quinquennat". « ... »

- **"Limitation des loyers. Plus de logement à loyers modérés (notamment pour les étudiants et les travailleurs précaires)."** Prévus dans une trentaine d'agglomérations par la loi Alur portée par Cécile Duflot lorsqu'elle était ministre du Logement au début du quinquennat Hollande, l'encadrement des loyers n'a été appliqué qu'à Paris, à partir de 2015, et Lille, en 2017. La justice a mis un coup d'arrêt à ces mesures à la fin 2017. Une décision confirmée le 26 juin 2018 par la cour administrative d'appel de Paris.

- **"Les prix du gaz et de l'électricité ayant augmenté depuis qu'il y a eu privatisation, nous voulons qu'ils redeviennent publics et que les prix baissent de manière conséquente."** Aujourd'hui, l'Etat détient 83,7% du capital d'EDF et 23,64% d'Engie. Pour le premier, le gouvernement ouvrira "une réflexion sur le renforcement de sa participation au capital de l'entreprise en lien avec les enjeux et risques particuliers de l'activité nucléaire". D'après une source proche du dossier, citée par Reuters, une option consisterait à réguler les prix du nucléaire et à nationaliser le parc de centrales d'EDF pour le mettre à l'abri des soubresauts du marché et de la concurrence. Quant aux prix du gaz, ils dépendent des tarifs réglementés de vente (TRV) appliqués par Engie et calculés selon différentes variables (les coûts d'acheminement, de stockage, etc...). Le gouvernement prévoit de mettre fin à ces tarifs spécifiques au 1er juillet 2023, pour se conformer au droit européen.

- Sur les retraites et les personnes âgées

- **"Retraite à 60 ans et pour toutes les personnes ayant travaillé dans un métier usant le corps (maçon ou désosseur par exemple) droit à la retraite à 55 ans."** L'âge légal du départ à la retraite est aujourd'hui fixé à 62 ans et le gouvernement a dit sa détermination à ne pas revenir sur ce point. Aujourd'hui, hors régimes spéciaux, seuls certains salariés dont la carrière est considérée comme "pénible" peuvent partir à la retraite dès 60 ans. « ... »

- **"Le système de retraite doit demeurer solidaire et donc socialisé (pas de retraite à points)."** Dans la nouvelle réforme des retraites, il est prévu de passer d'un système basé sur les anciens salaires à un système de cotisation par points. "Au lieu de calculer le montant de votre retraite en fonction d'une série d'anciens salaires [les 25 meilleures années pour les travailleurs du secteur privé], on pose le principe suivant : chaque fois que vous cotisez, même un euro, cela crédite vos droits à la retraite", explique dans L'Obs Antoine Bozio, l'un des inspirateurs de la réforme lancée par Emmanuel Macron. Mais attention, "on fonctionne toujours par répartition : les actifs cotisent pour financer les pensions des retraités. Il ne s'agit pas de passer à un système par capitalisation".

- **"Pas de retraite en dessous de 1 200 euros."** Aujourd'hui, les retraités ayant effectué une carrière complète peuvent bénéficier du minimum contributif de la retraite générale. Ce dispositif instaure un plancher minimum pour les pensions de retraite bien inférieur au smic, puisqu'il est fixé depuis octobre 2017 à 634,66 euros par mois (7 615,94 euros par an), indique le site service public. Ce montant est majoré si le retraité a cotisé plus de 120 trimestres (693,51 euros par mois et 8 322,13 euros par an).

- **"Interdiction de faire de l'argent sur les personnes âgées. L'or gris, c'est fini. L'ère du bien-être gris commence."** Nourriture rationnée, soins bâclés, personnels insuffisants ou intérimaires (« ... ») les conditions de vie des pensionnaires dans les Ehpad privés, qui coûtent parfois plusieurs milliers d'euros par mois.

- Sur la fiscalité et les banques

- **"Impôt sur le revenu plus progressif (davantage de tranches)."** Aujourd'hui, il existe cinq tranches dans le barème d'imposition du revenu français. Le nombre de tranches du barème et les taux d'imposition applicables à chaque tranche (de 0% à 45%) restent inchangés dans le projet de loi de finances pour l'année 2019. En revanche, ce dernier prévoit une revalorisation de 1,6% des tranches de l'impôt sur le revenu, pour prendre en compte l'inflation.
- **"Que les gros (McDo, Google, Amazon, Carrefour...) payent gros et que les petits (artisans, TPE, PME) payent petit."** Dans la loi, l'impôt sur les entreprises est progressif : plus les résultats financiers d'une entreprise sont importants, plus elle doit contribuer à l'impôt. Mais plusieurs multinationales telles que Google, Apple, Facebook ou Amazon (que l'on désigne sous l'acronyme Gafa), évitent en partie l'impôt français grâce à des montages financiers. Et ce, malgré les poursuites judiciaires engagées. Plusieurs entreprises françaises, comme Carrefour ou EDF, sont aussi concernées.
- **"Pas de prélèvement à la source."** Cette réforme emblématique du quinquennat d'Emmanuel Macron doit rentrer en vigueur le 1er janvier 2019. Après une semaine d'incertitude au début du mois de septembre, le gouvernement a exclu toute possibilité d'abandon de cette mesure.
- **"Interdiction de faire payer aux commerçants une taxe lorsque leurs clients utilisent la carte Bleue."** Lors d'un paiement par carte bancaire chez un commerçant, ce dernier paie une commission à sa banque. Cet argent est ensuite reversé à votre établissement, qui a rendu possible le paiement. (...)

- Sur la transition écologique

- **"Grand plan d'isolation des logements (faire de l'écologie en faisant faire des économies aux ménages)."** Plusieurs mesures existent déjà pour aider à financer ses travaux d'économie d'énergie. La loi sur la transition énergétique votée en 2015 a ainsi instauré un dispositif de chèque énergie pour aider les ménages aux faibles revenus à payer leurs factures ou à réaliser des travaux de rénovation énergétique. En 2018, pour sa première année d'existence, ce chèque a bénéficié à 3,6 millions de ménages, pour un montant allant de 48 à 227 euros. Le gouvernement a par ailleurs annoncé que le chèque allait être étendu à 5,8 millions de ménages en 2019 et augmenté de 50 euros. Parmi les autres mesures existantes, citons le crédit d'impôt transition énergétique (CITE), les subventions de l'Agence nationale de l'habitat, mais aussi les aides de certaines collectivités territoriales.
- **"Fin de la hausse des taxes sur le carburant."** Emmanuel Macron a exclu de supprimer la taxe sur les carburants (TICPE), dans son discours sur la transition énergétique mardi 27 novembre. *"On ne peut pas être le lundi pour l'environnement et le mardi contre l'augmentation des prix du carburant"*, a-t-il justifié. Mais il a annoncé que celle-ci serait modulée, en fonction des cours mondiaux. En clair : la taxe sera baissée en cas de nouvelle "envolée", afin que les automobilistes les plus dépendants des carburants n'en paient pas le prix.
- **"Favoriser le transport de marchandises par la voie ferrée."** Le 24 novembre, le gouvernement a dévoilé, à l'issue du Conseil des ministres, son projet de loi d'orientation des mobilités (LOM), qui vise à améliorer les transports et à rendre moins polluants les déplacements. Ce texte prévoit un *"effort sur le fret ferroviaire"*. Ses contours seront précisés en février, lors de son examen au Parlement.

• **"Taxe sur le fuel maritime et le kérosène."** Les anciens ministres de l'Écologie, Ségolène Royal et Nicolas Hulot, ont pointé l'absence de taxes dans le secteur aérien et maritime. Interrogée sur ce point par franceinfo, la secrétaire d'Etat Brune Poirson s'est dit favorable à des taxes sur le kérosène, mais pas "au niveau national". "Les vols intérieurs, ça représente 4% du trafic aérien. Ce sont des mesures que nous devons prendre au niveau européen, a-t-elle affirmé. La France se bat là-dessus. On va continuer à se battre."

- Sur la réforme des institutions

• **"Tout représentant élu aura le droit au salaire médian. Ses frais de transport seront surveillés et remboursés s'ils sont justifiés. Droit au ticket restaurant et aux chèques-vacances."** Les indemnités des élus sont en général bien supérieures au salaire médian (1 797 euros net mensuel en 2015, selon l'Insee), comme les 7 209,74 euros brut perçus par les parlementaires. A noter toutefois : l'indemnité perçue par les maires démarre à 658 euros brut, dans les communes de moins de 500 habitants.

Mais attention, souligne l'administratrice de projet Arcadie, un site de base de données sur les parlementaires : "En donnant une indemnité aux parlementaires, on garantit une forme d'indépendance et d'autonomie", afin d'éviter leur "corruption". En clair, un élu qui touche 1 800 euros par mois, comme le réclament les "gilets jaunes", risquerait d'être plus clément à accepter les pots-de-vin que celui qui est mieux rémunéré.

• **"Le référendum populaire doit entrer dans la Constitution. Création d'un site lisible et efficace, encadré par un organisme indépendant de contrôle où les gens pourront faire une proposition de loi. Si elle obtient 700 000 signatures alors elle devra être discutée, complétée, amendée par l'Assemblée nationale qui aura l'obligation (un an jour pour jour après l'obtention des 700 000 signatures) de la soumettre au vote de l'intégralité des Français."** En France, l'initiative de la loi appartient au gouvernement et aux parlementaires. Le référendum d'initiative populaire, c'est-à-dire organisé à l'initiative de tout ou partie du corps électoral, n'est pas prévu par la Constitution, rappelle le site du Sénat. L'initiative du référendum appartient au président de la République.

Cette proposition des "gilets jaunes" ressemble beaucoup à ce qui existe en Suisse, où certains actes votés par le Parlement, notamment les révisions de la Constitution, sont obligatoirement soumis au vote des citoyens « ... »

• **"Retour à un mandat de sept ans pour le président de la République. (L'élection des députés deux ans après l'élection du président de la République permettait d'envoyer un signal positif ou négatif au président de la République concernant sa politique. Cela participait donc à faire entendre la voix du peuple.)"** Des groupes de gauche et de droite (UDI-Agir-Indépendants, communistes, LR, RN) ont défendu le retour du septennat à l'Assemblée, lors des débats sur le projet de réforme des institutions, en juillet dernier. (...)

• **"Fin des indemnités présidentielles à vie."** Outre des locaux meublés, une voiture avec chauffeur et plusieurs collaborateurs, les ex-chefs de l'Etat touchent aujourd'hui une dotation annuelle de 65 000 euros, sans compter les 14 400 euros mensuel pour ceux qui siègent au Conseil constitutionnel. Un décret publié en 2016, lors du quinquennat Hollande, a néanmoins instauré une dégressivité de ces avantages : au-delà de ces cinq années, le nombre des "collaborateurs permanents" passe de sept à trois, et celui des agents de service de deux à un.

- Sur l'emploi et les salaires

- **"Fin du travail détaché. Il est anormal qu'une personne qui travaille sur le territoire français ne bénéficie pas du même salaire et des mêmes droits. Toute personne étant autorisée à travailler sur le territoire français doit être à égalité avec un citoyen français et son employeur doit cotiser à la même hauteur qu'un employeur français « »**
- **"Pour la sécurité de l'emploi : limiter davantage le nombre de CDD pour les grosses entreprises. Nous voulons plus de CDI."** Le 9 novembre, Emmanuel Macron a annoncé la mise en place, au début de l'année 2019, d'un système de bonus-malus pour inciter les entreprises à limiter leur recours aux CDD
- **"Smic à 1 300 euros net."** Actuellement, le salaire minimum de croissance (smic) est de 1 184,93 euros net. (« ... »)
- **"Salaire maximum fixé à 15 000 euros."** « ... »
- **"Que des emplois soient créés pour les chômeurs."** Malgré la croissance en hausse et les réformes gouvernementales en cours, le taux de chômage est resté stable au troisième trimestre 2018 à 9,1%.

- Sur l'économie

- **"Protéger l'industrie française : interdire les délocalisations. Protéger notre industrie, c'est protéger notre savoir-faire et nos emplois."**
- **"Fin du CICE. Utilisation de cet argent pour le lancement d'une industrie française de la voiture à hydrogène (qui est véritablement écologique, contrairement à la voiture électrique)." « »**
- **"Interdiction de vendre les biens appartenant à la France (barrage aéroport...)"** En 2015, l'Etat a cédé 49,99% du capital de l'aéroport de Toulouse (Haute-Garonne) à Casil Europe, une holding française créée par le groupe d'Etat chinois Shandong High Speed Group et le fonds d'investissement hongkongais Friedmann Pacific Asset Management. L'année suivante, 60% des parts des sociétés Aéroports de Lyon et Aéroports de Nice-Côte d'Azur ont été cédés à des consortiums menés par Vinci et le groupe italien Atlantia. Et début octobre, l'Assemblée a voté la loi autorisant le gouvernement à engager la privatisation d'Aéroports de Paris en 2019. (...)
- **"Favoriser les petits commerces des villages et centres-villes (cesser la construction des grosses zones commerciales autour des grandes villes qui tuent le petit commerce) et plus de parkings gratuits dans les centres-villes."** C'est un sujet qui préoccupe les élus locaux et les gouvernements successifs. La vacance commerciale, c'est-à-dire le taux de locaux vides, atteint 8,2% dans les centres-bourgs des villes moyennes (contre 6,6% en moyenne au niveau national), selon les chiffres du ministère de la Cohésion des territoires. Le Sénat a d'ailleurs adopté en juin dernier une proposition de loi ayant pour ambition de revitaliser quelque 700 centres-villes en y favorisant le retour des habitants, des commerces et des services publics. Mais il n'était pas question de stopper la construction de zones commerciales.
- **"L'intégralité de l'argent gagné par les péages des autoroutes devra servir à l'entretien des autoroutes et routes de France ainsi qu'à la sécurité routière."** En 2016, les recettes des péages (PDF) ont dépassé les 9,5 milliards d'euros. Environ 40% de ces recettes sont parties dans les poches de l'Etat, qui loue les autoroutes aux sociétés privées qui les exploitent, note Le Parisien. Et 30%

de ces recettes ont servi à financer les investissements dans l'extension ou l'entretien du réseau. Le reste (30%) représente les coûts d'exploitation du réseau et les résultats nets des sociétés qui les exploitent.

• **"Fin de la politique d'austérité. On cesse de rembourser les intérêts de la dette qui sont déclarés illégitimes et on commence à rembourser la dette sans prendre l'argent des pauvres et des moins pauvres, mais en allant chercher les 80 milliards de fraude fiscale."** « ... »

A propos de la lutte contre la fraude fiscale, le Parlement a adopté en octobre un projet de loi créant une police fiscale et mettant fin au controversé "verrou de Bercy" qui ne permettait pas à la justice de se saisir – sans passer par le ministère du Budget – des affaires d'évasion fiscale.

- Sur la politique migratoire

• **"Que les causes des migrations forcées soient traitées."** Le nombre de migrants dans le monde est estimé à 258 millions en 2017, soit 3,4% de la population mondiale. Parmi eux, 68,5 millions sont des déplacements forcés, estime le Haut Commissariat aux réfugiés de l'ONU, qui les explique par les "*effets de la crise en République démocratique du Congo, de la guerre au Soudan du Sud*" et par "*la fuite de centaines de milliers de réfugiés rohingyas vers le Bangladesh depuis le Myanmar [Birmanie]*". « ... »

• **"Que les demandeurs d'asile soient bien traités. Nous leur devons le logement, la sécurité, l'alimentation ainsi que l'éducation pour les mineurs. Travaillez avec l'ONU pour que des camps d'accueil soient ouverts dans de nombreux pays du monde, dans l'attente du résultat de la demande d'asile."** « ... »

• **"Que les déboutés du droit d'asile soient reconduits dans leur pays d'origine."** La France a enregistré un peu plus de 100 000 demandes d'asile en 2017, un niveau historique. Parmi ces demandeurs, seul un gros tiers (36%) ont obtenu le statut de réfugié. Mais tous les autres (qu'ils aient été déboutés en 2017 ou avant) n'ont pas été reconduits à la frontière.

• **"Qu'une réelle politique d'intégration soit mise en œuvre. Vivre en France implique de devenir français (cours de langue française, cours d'histoire de la France et cours d'éducation civique avec une certification à la fin du parcours)."** *"Tout postulant à la naturalisation française est appelé à se présenter devant un agent de préfecture pour un entretien individuel. Cet entretien a pour but de vérifier, en vertu de l'article 21-24 du Code civil, que le demandeur possède notamment une connaissance suffisante de l'histoire, de la culture et de la société françaises"*, rappelle le site du ministère de l'Intérieur. « ... »

- Sur la santé

• **"Même système de Sécurité sociale pour tous (y compris artisans et autoentrepreneurs). Fin du RSI."** Le Premier ministre, Edouard Philippe, a acté la fin du régime social des indépendants (RSI), en septembre 2017. Depuis le 1er janvier 2018, ce dernier est progressivement rattaché au régime général de la Sécurité sociale, avec une période transitoire de deux ans.

• **"Des moyens conséquents apportés à la psychiatrie."** Le député La France insoumise François Ruffin a prôné en juillet un "*relèvement immédiat de 30%*" du budget de la psychiatrie en France pour mettre fin à la "*maltraitance*" des malades. Cette mesure, qui a donné lieu à une proposition de loi enregistrée à l'Assemblée début novembre, doit être étudiée par la commission des affaires sociales.

- Les autres revendications

• **"Fin immédiate de la fermeture des petites lignes, des bureaux de poste, des écoles et des maternités."** L'accès aux services publics est une revendication très partagée parmi les "gilets jaunes". Il faut peut-être y voir une conséquence de l'inégalité des territoires dans l'accès aux services de proximité. Voici ce qu'on peut dire des exemples précisément cités dans cette revendication :

- Le rapport Spinetta, inspiration de la réforme de la SNCF adoptée en juin, a proposé la fermeture des petites lignes moins rentables. Si le gouvernement n'a pas retenu cette solution, les petites lignes restent menacées par le manque d'entretien, souligne Marianne.

- Du côté de La Poste, "l'épidémie de fermetures s'étend", relève l'association 60 millions de consommateurs, avec 404 bureaux fermés entre début 2016 et début 2017.

- Entre 2005 et 2017, plus de 5 000 écoles publiques ont fermé en France métropolitaine et outre-mer, d'après les statistiques de l'Education nationale.

- Le nombre de maternités a été divisé par trois en quarante ans, relève Le Monde, qui précise que "*ce sont les établissements les moins techniques qui ont fait les frais de cette concentration*". « ... »

• **"Moyens conséquents accordés à la justice, à la police, à la gendarmerie et à l'armée. Que les heures supplémentaires des forces de l'ordre soient payées ou récupérées."** En 2019, le budget des armées augmentera de 1,7 milliard d'euros, selon la ministre Florence Parly, pour atteindre 35,9 milliards d'euros. Du côté de la justice, il sera hausse de 4,5% avec un budget total de 7,3 milliards. En ce qui concerne les conditions de travail des forces de l'ordre, une commission d'enquête parlementaire du Sénat a révélé, en septembre, un chiffre préoccupant : 21,82 millions d'heures supplémentaires n'ont pas été indemnisées ou récupérées chez les forces de l'ordre. Le rapport préconise donc de payer en partie et progressivement ces heures supplémentaires, et de les intégrer dans la loi de finances 2019. Problème : cela représente 272 millions d'euros. S'ils devaient les récupérer, il faudrait que chaque policier pose environ 26 jours de récupération d'ici à la fin de l'année, note France 3.

• **"Maximum 25 élèves par classe de la maternelle à la terminale."** C'est l'une des demandes récurrentes des syndicats d'enseignants.

Après son élection, Emmanuel Macron s'est engagé à limiter à 12 le nombre d'élèves en CP dans les classes REP+ (Réseaux d'éducation prioritaires renforcés). Ce fut le cas de 3 700 classes à la rentrée 2017. La mesure doit maintenant s'étendre progressivement aux CE1 de REP+ et aux CP des écoles des quartiers défavorisés (REP). Cette mesure a été saluée par les syndicats, qui regrettent toutefois une mise en œuvre au détriment d'autres classes et écoles.

• **"Un enfant de 6 ans ne se gardant pas seul, continuation du système des aides Pajemploi jusqu'à ce que l'enfant ait 10 ans."** Cette prestation est versée jusqu'à ce que l'enfant ait 6 ans pour aider les parents à financer une partie de sa garde. « ... »

ARTICLE 2 : Ces combats pour plus de justice sociale, et sans gilets jaunes, dont les chaînes d'infos ne parlent pas

Site bastamag du 20 novembre 2018

En parallèle, des gilets jaunes, des mouvements peu médiatisés se multiplient depuis quelques semaines. Les enseignants ont manifesté le 12 novembre pour défendre l'école face aux suppressions de postes. De la Dordogne à Rouen, des postiers mènent des grèves pour le maintien du service public postal. Les infirmiers se mobilisent ce 20 novembre pour l'hôpital. Panorama de ces luttes dont on parle peu, qui tentent de résister aussi à l'abandon des territoires périphériques.

Ce sont des mouvements qui retiennent peu l'attention des médias. Pourtant, ils se mobilisent à leur manière pour maintenir des services publics – de l'accès aux soins à la formation professionnelle, en passant par l'assurance-maladie, une justice de proximité, le secours aux personnes ou l'Éducation – sur tous les territoires, et améliorer le « pouvoir d'achat » de salariés. Souvent trop atomisées pour construire de véritables rapports de force, ces mobilisations sont parfois très longues – plusieurs semaines voire plusieurs mois ! –, souvent inventives, et quelquefois victorieuses.

Ces dernières semaines, aux quatre coins du pays, des postiers, des infirmiers hôpitaux, des enseignants, des pompiers, mais également des femmes de ménage, des vendeurs de grands magasins, des ouvriers de l'industrie se mobilisent pour leurs conditions de travail, leurs salaires et, dans le cas des services publics, pour que les services rendus à leurs concitoyens et financés par l'impôt ne soient pas bradés. Petit tour - non exhaustif - d'une France de travailleurs en lutte « ... »

- Grèves de postiers en Dordogne, à Rouen et dans les Hauts-de-Seine

Le **6 novembre**, après 12 jours de lutte, les agents des bureaux de Poste de Sarlat et Siorac-en-Périgord (Dordogne) ont obtenu que trois cadres de leurs bureaux soient « éloignés ». Ils estimaient ces cadres responsables d'un management agressif à l'origine, selon eux, du suicide d'une de leurs collègues le 24 octobre dernier. Le lundi 5 novembre, 300 personnes se sont réunies en fin d'après-midi à l'appel de l'intersyndicale, en soutien aux postiers qui avaient presque tous cessé le travail. Des facteurs sont également en grève à Rouen pour dénoncer les réorganisations qui menacent leurs bureaux et la qualité de leur travail (un mouvement similaire a eu lieu à Rennes au printemps). Dans les Hauts-de-Seine, les facteurs s'apprêtent à entamer leur 8ème mois de grève, débutée le 26 mars dernier ! Des bureaux de Seine-saint-Denis les ont rejoints ces derniers jours.

- Mobilisation contre 2000 suppressions d'emploi dans la formation professionnelle

Le **7 novembre**, les salariés de l'Afpa (Centre de formations professionnelles qualifiantes pour adultes) ont débrayé pour protester contre la fermeture prévue de 38 sites de formation, qui menacent pas loin de 2000 emplois sur les 8000 que compte l'établissement. Attachés à leurs emplois, les travailleurs et travailleuses de l'Afpa se battent aussi pour que perdure un modèle social qui assure la formation de toutes et tous, à tous les âges de la vie. La formation professionnelle était pourtant présentée comme une priorité par le gouvernement...

- Manifestations contre la suppression de 2600 postes d'enseignants

Le **12 novembre**, des milliers d'enseignants de l'Éducation nationale ont défilé à Paris et partout en France. Ils étaient 2000 à Lyon, 1500 à Lille et Rennes pour protester contre la suppression de 2600 postes d'enseignants dans le second degré. Le nombre de lycéens attendus est en augmentation pour les deux années à venir. Selon les syndicats, un enseignant du primaire sur quatre a fait grève, et un sur deux dans les collèges et lycées. Le ministère a évalué le nombre de grévistes à 9% et 14%.

- Mobilisation à Chambéry contre la fermeture de points d'accueil de l'Assurance maladie

Le **13 novembre**, à Chambéry, les salariés de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) se sont mobilisés pour dénoncer la politique managériale qu'ils jugent terrifiante. Ils souhaitent aussi que la direction arrête de supprimer des postes en refusant de renouveler les postes de ceux et celles qui partent en retraite. Ils regrettent que le nombre d'antennes ouvertes au public ne cesse de diminuer.

- Grèves dans l'Ouest contre la suppression de lits à l'hôpital psychiatrique

Le **15 novembre**, plusieurs piquets de grève se sont tenus dans les hôpitaux psychiatriques, à Niort, Saintes, La Rochelle, Poitiers et Angoulême. Les grévistes protestent contre « *les différentes réformes libérales qui asphyxient la psychiatrie en l'étranglant budgétairement* », explique la CGT dans un communiqué. Suppressions de postes et de lits, fermeture de structures, « *partout les conditions d'hospitalisation se dégradent et parfois deviennent inhumaines, voire inaccessibles pour beaucoup de patients* », ajoute le syndicat. Les syndicats infirmiers appellent aussi à la grève, toutes spécialités confondues, ce mardi 20 novembre.

- Grève des pompiers de l'Essonne contre le manque de moyens

Les pompiers de l'Essonne sont en grève depuis le **19 novembre**. En cause : la baisse des effectifs et des moyens financiers, et la hausse du nombre d'interventions. « *Nous avons l'obligation de porter secours, mais il y aura des carences en cas de gros problème sur un secteur* », prédit la CGT qui estime qu'il manque 100 pompiers pour assurer un service de qualité en continu. Un grand rassemblement est prévu ce jeudi 22 novembre à Évry.

- Appel contre les suppressions de postes à Pôle emploi

Ce **20 novembre**, une intersyndicale appelle à la grève à Pôle emploi, contre les suppressions de poste au sein du service public de l'emploi prévues dans le projet de Budget de la loi de finances pour 2019. Selon les syndicats, 800 équivalents temps plein seront supprimés, s'ajoutant aux 300 postes et 1400 contrats aidés amputés en 2018. « *De telles suppressions de postes ne pourront pas se faire sans dégrader le service rendu aux demandeurs d'emplois et aux employeurs, on le voit déjà avec la baisse du nombre d'agents en charge de l'indemnisation ainsi qu'avec les portefeuilles de demandeurs d'emploi qui continuent d'exploser* », souligne l'intersyndicale.

- « Journée morte » contre la suppression de tribunaux d'instance

Le **22 novembre**, le syndicat des avocats de France (SAF) appelle à une « journée morte » dans les tribunaux pour dénoncer le projet de loi de programmation de la Justice, examiné par l'Assemblée nationale depuis le 19 novembre. Le Saf proteste contre la suppression de nombreux tribunaux d'instance et de grande instance avec un risque de perte de proximité territoriale entre les justiciables et les lieux de justice.

Le syndicat des avocats regrette par ailleurs que l'encadrement des plateformes privées de résolution amiable des litiges soit abandonné. Il proteste également contre la diminution des droits de la défense, et des mineurs étrangers non accompagnés. « *Il faut que le gouvernement comprenne que nous n'accepterons jamais un projet qui institue une justice illisible, livrée à des intérêts privés, éloignée du justiciable et qui consacre un nouveau recul des droits de la défense et des droits fondamentaux* », écrit le SAF (Syndicat des Avocats de France).

- Marseille, Saint-Nazaire, Bobigny, Lyon : mobilisations dans le nettoyage, l'industrie, le commerce ou le métro

Le secteur privé n'est pas en reste... À Marseille, les salariées d'une société de nettoyage sous-traitante d'un hôtel ont réussi à obtenir des augmentations salariales après quatre jours de grève. A Paris, la lutte du personnel de ménage de l'hôtel de luxe Hyatt se poursuit (lire ici).

À Saint-Nazaire, la menace de licenciement pesant sur deux salariés de l'usine Man energy solutions, qui fabrique des systèmes de propulsion pour la navigation, a déclenché trois jours de grève, du 14 au 16 novembre. Le mouvement social a été suivi à 99 % par les ouvriers, soit environ 200 grévistes. Il y a aussi un mouvement social parmi les salariés du magasin But de Bobigny menacé de fermeture. A Lyon, les travailleurs du métro, géré par Kéolis, filiale de la SNCF, entament leur seconde semaine de grève (voir aussi notre reportage : une journée avec les agents de nettoyage du métro, ces travailleurs invisibles et multitâches...)

Et à côté de tout ça :

ARTICLE 3 Dés 80 km/h : un coût politique, mais un bon revenu financier

Publié le 02/11/2018 • Par [Cédric Néau](#) • dans : [A la Une finances](#), [Actualité Club finances](#), [Billets finances](#), [France](#)



En cette semaine de grand week-end, sujette aux comportements routiers délictueux, focus sur le produit des amendes perçu par les collectivités, promis à une belle croissance selon le PLF 2019. Une façon de faire passer le coût politique du passage de 80 km/h ?

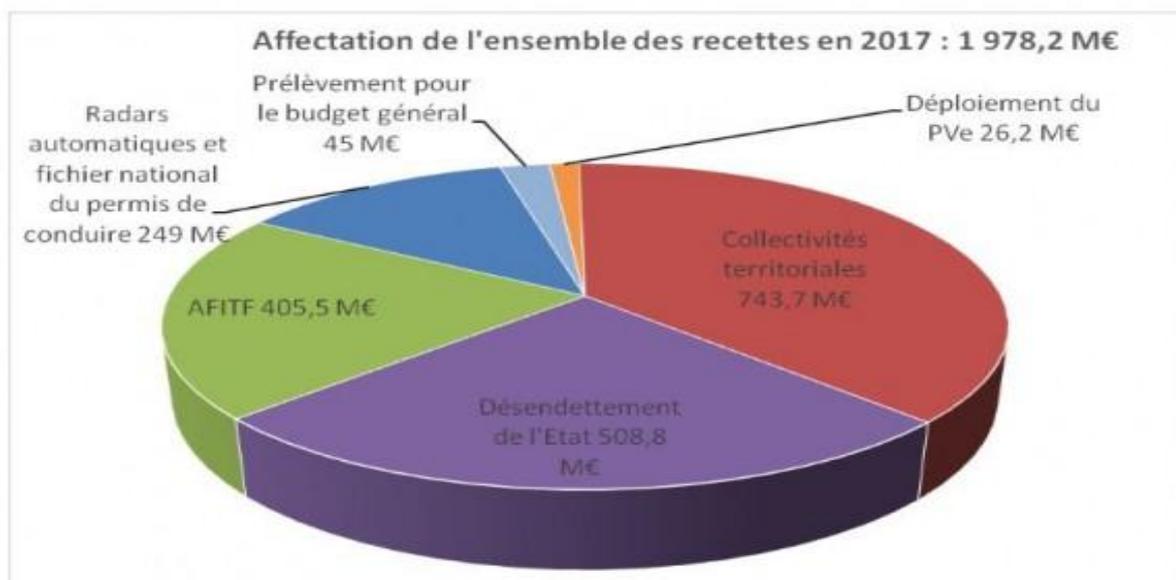
Le passage à 80 km/h des routes à double sens sans séparateur central le 1er juillet dernier avait horripilé beaucoup d'élus locaux, qui y voyaient une intrusion de « [l'élite technocratique parisienne](#) » dans la gestion des réalités locales. D'autres avançaient [le coût d'une telle mesure](#). François Sauvadet par exemple, président (UDI) du département de la Côte d'Or et auteur d'une lettre de protestation adressé au Premier ministre et co-signée par une trentaine de présidents de département facturait ainsi le remplacement de 92 panneaux de signalisation à 18 700 euros, en [oubliant que ce montant doit être remboursé par l'Etat d'ici au 1er janvier 2020](#).

Hausse de 12 % du produit des amendes

Or si les élus mettent en avant le coût politique de cette mesure, ils se montrent discrets sur les revenus financiers qu'ils pourraient en tirer. La réduction de la vitesse serait l'un des principaux leviers de croissance attendue des recettes des amendes en 2019, selon les documents du PLF 2019, qui estiment cette hausse à 12 %, soit un montant global estimé à plus de 1,15 milliard d'euros contre 1,03 en 2018. Si on y rajoute les majorations après impayés, la recette globale pourrait s'élever à près de 1,23 milliard d'euros, soit 50 % de plus qu'en 2016. Un beau pactole, qui ne va pas entièrement dans les caisses de l'Etat.

Sur un produit des amendes de 1,9 milliard d'euros l'an dernier, les collectivités locales ont perçu 743,7 millions d'euros. Ce sont les premières bénéficiaires de cette manne :

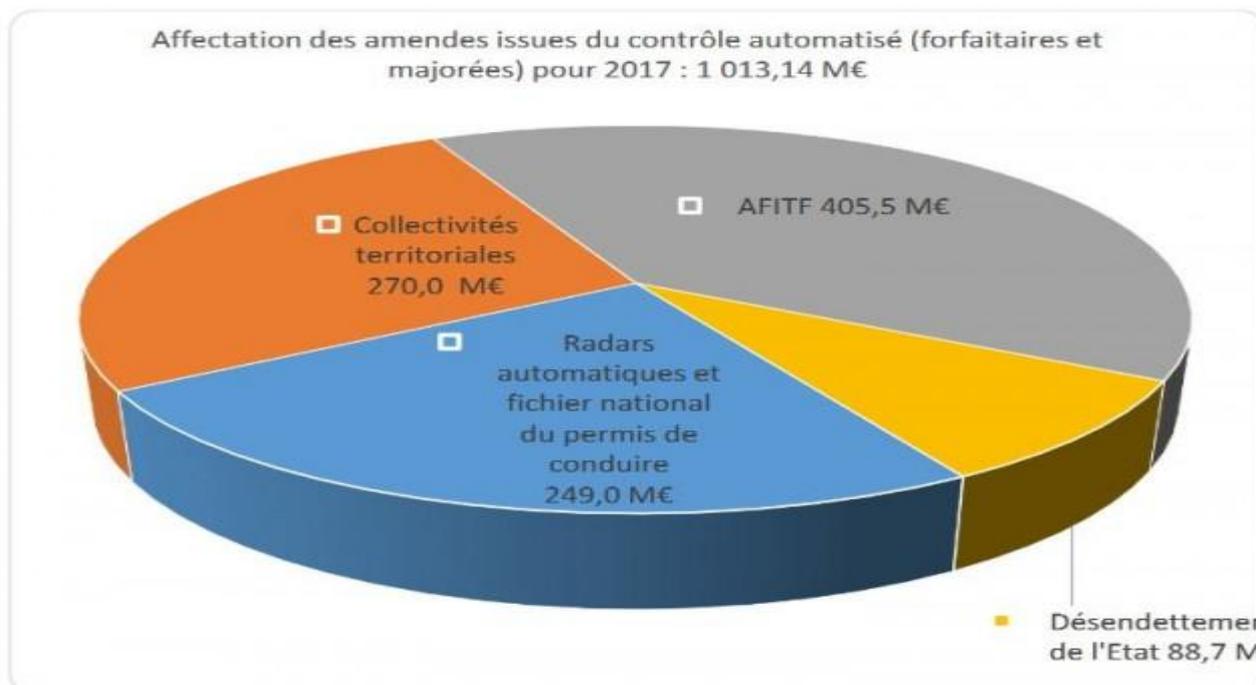
- Collectivités : 37,6 %
- Etat : 25,6 %
- Agence de financement des infrastructures de transport en France (Afitf) : 20,5 %



Les crédits affectés à l'AFITF et aux collectivités territoriales s'élèvent à 1 149,2 M€ en 2017 et représentent 58,1 % des recettes totales (amendes liées au contrôle automatisé et autres amendes de la police de circulation).

Sur les 743,7 millions d'euros perçus par les collectivités en 2017 :

- 170 M€ proviennent du produit des amendes forfaitaires automatisées
- 100 M€ des amendes majorées automatisées
- 473,8 M€ des amendes de contrôle de la police de circulation.



Pour autant, ce produit, qui promet d'être donc très dynamique, n'est pas libre d'utilisation. Il est affecté à la prévention routière et à l'entretien de la voirie. Pour les routes départementales concernées par le passage à 80 km/h, il s'agit de 400 000 kilomètres de voirie.

Les collectivités ont donc financé l'an dernier, selon [le jaune budgétaire 2019](#), des aménagements améliorant la sécurité des usagers des transports, des zones scolaires, des carrefours, des créations de parcs de stationnements, de système d'informations du trafic, des installations de signaux horizontaux, lumineux et surtout, pour 57 % du montant perçu, des travaux commandés par les exigences de la sécurité routière. De fait, ces amendes participent à l'amélioration de la sécurité, la réduction de la vitesse et des conduites à risques, bref, elles visent à réduire leur nombre et leur produit, qui ne cessent pourtant d'augmenter...

ARTICLE 4 FPT, contractuels, temps de travail : Macron met « les pieds dans le plat »

Publié le 22/11/2018 • Par [Bénédicte Rallu](#) • dans : [A la une](#), [A la Une RH](#), [France](#), [Toute l'actu RH](#)

Devant les maires, le président de la République a relancé le débat sur le décrochage des « trois fonctions publiques » et la décorrélation du point d'indice. La mesure, qui faisait l'unanimité contre elle, avait pourtant été écartée par le gouvernement à plusieurs reprises au cours de cette année. Au nom d'une « souplesse » donnée aux élus, Emmanuel Macron a par ailleurs réaffirmé une plus grande ouverture aux contractuels « hors du cadre de la fonction publique territoriale ». Il est aussi bien décidé « à mettre les pieds dans le plat » sur les 35 heures dans les collectivités.

Et de trois ! Lors de son intervention devant 2024 maires réunis à l'Élysée mercredi 21 novembre, Emmanuel Macron a proposé à nouveau une gestion des différenciée « des trois fonctions publiques » et la décorrélation du point d'indice.

Il l'avait déjà suggéré à deux reprises en 2017 : une première fois lors de la conférence nationale des territoires de juillet, puis une seconde fois déjà devant les maires lors de leur congrès de novembre. Devant la levée de bouclier unanime, à la fois des organisations syndicales, des associations professionnelles de territoriaux, et des employeurs territoriaux eux-mêmes, le gouvernement avait reculé.

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des comptes publics, Olivier Dussopt, avait officiellement écarté la piste en juillet dernier lors de la présentation de la réforme de la fonction publique territoriale lors de la réunion de l'instance de dialogue des territoires. Et pas plus tard que le 13 novembre, il l'avait répété lors d'une conférence de presse sur les élections professionnelles.

Rien qui justifie que les trois fonctions publiques soient accrochées l'une à l'autre.

Le président de la République a balayé tout cela. « Je suis très favorable à ce qu'on puisse confier aux élus, aux associations d'élus la gestion de la fonction publique territoriale. Il n'y a rien qui justifie que les trois fonctions publiques soient accrochées l'une à l'autre. Quand le gouvernement veut monter d'un point l'indice des infirmières, comme cela a été le cas sous le précédent quinquennat, c'est l'ensemble des fonctionnaires, y compris des fonctionnaires territoriaux qui ont le point augmenté avec une charge du coup qui vous retombe dessus et qui au total a représenté de mémoire de l'ordre de 1 milliard d'euros pour les collectivités territoriales. Là-dessus, prenons tous nos responsabilités. Moi, je suis partant pour desserrer l'étau et avancer », a-t-il asséné dans son discours introductif.

Aux élus de gérer « la dynamique et les équilibres de leur fonction publique »

Plus tard, lors du jeu de questions-réponses avec ses invités, il a enfoncé le clou : « Je souhaite que dans ce contrat de confiance avec les élus, les associations d'élus puissent gérer la dynamique et les équilibres de leur fonction publique. Je pense que ce n'est pas fin que les trois fonctions publiques aient la même dynamique de gestion, les mêmes règles pour toute l'éternité. Là-dessus, j'ouvre ce débat. » Des propos qui sonnent comme la fin d'une fonction publique unifiée.

Les élus face à leurs responsabilités

La création d'une coordination des employeurs publics territoriaux en septembre dernier, à l'initiative du président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale Philippe Laurent, maire (UDI) de Sceaux, mais aussi secrétaire général de l'Association des maires de France, avait pour objectif de présenter une alternative à la proposition de décrochage des trois versants de la fonction publique et à la décorrélation du point d'indice, tout en pesant dans les négociations.

Alors que le sujet de la fonction publique territoriale ne figurait pas dans le programme du 101^{ème} congrès de l'AMF, Philippe Laurent avait vanté par deux fois l'intérêt, pour les élus locaux, de ne parler que d'une seule voix en la matière. Emmanuel Macron veut aller plus loin... et mettre les élus face à leurs responsabilités.

« Embaucher davantage sur la base de contrats »

Sous le prétexte de leur « redonner des souplesses », le président de la République veut aussi poursuivre son programme « en termes d'embauches hors du cadre de la fonction publique territoriale en permettant d'embaucher davantage sur la base de contrats » via la réforme de la fonction publique, sur laquelle une

concertation est engagée depuis février dernier.
L'idée est de « permettre d'avoir davantage de contractuels, d'être plus efficaces, d'avoir plus de souplesse dans la gestion ».

Et il veut le faire vite avec les élus. A quinze jours des élections professionnelles, alors que les organisations syndicales sont en pleine campagne, la période s'annonce propice pour avancer. Pour mémoire, le projet de loi de réforme de la fonction publique doit être adopté au cours du premier semestre 2019.

Arrêter les jours du maire

Au-delà de ces deux sujets déjà explosifs, le président de la République veut aussi « oser » briser « un tabou » : le temps de travail dans les collectivités. « Autant mettre les pieds dans le plat ».

En s'appuyant sur les chiffres de la Cour des comptes, il a constaté que dans la fonction publique territoriale, « on n'est pas aux 35 heures. Il faut que, collectivement, on soit responsables. Et donc qu'on puisse arrêter le jour du maire, du président, de la femme du président, du cousin du président, où on se retrouve dans une situation où les 35 heures ne sont pas là. Et ça coûte cher à tout le monde. Il faut le corriger, c'est l'esprit de responsabilité. Mais il faut qu'on soit tous au rendez-vous. »

Une approche directe qui n'avait pas la préférence d'Olivier Dussopt. Il y a encore quelques semaines, le secrétaire d'Etat avait dit vouloir éviter d'ouvrir une boîte de Pandore sur les jours de congés liés à des événements historiques, comme par exemple la fin de l'esclavage, ou encore à certaines célébrations religieuses. Sa préférence (partagée avec Philippe Laurent, Président du CSFPT) ? : un travail sur les autorisations spéciales d'absence.

Bref, en matière de fonction publique territoriale, mercredi soir, le président de la République a joué à fond la carte de la disruption. Et l'hommage qu'il a rendu au travail et à l'abnégation des fonctionnaires territoriaux et de l'Etat, en se référant à des épisodes dramatiques comme celui des inondations dans l'Aude, risque de ne pas suffire à contenir l'incendie qu'il vient sans doute d'attiser.

ARTICLE 5 **Jurisprudences**

Le Contractuels : une période d'essai dans une collectivité pour laquelle l'agent a déjà travaillé

Publié le 26/11/2018 • Par Sophie Soykurt • dans : [Jurisprudence](#), [Jurisprudence RH](#)

Le contrat conclu avec une collectivité pour laquelle l'agent travaillait déjà mais au titre d'une mise à disposition, peut prévoir une période d'essai.

Le litige porte sur la légalité de la période d'essai de trois mois prévue par le contrat de trois ans d'un journaliste engagé par un département après avoir travaillé auprès de cette collectivité dans le cadre d'une mise à disposition par le centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale (CDG).

Or, la collectivité ou l'établissement qui accueille un agent contractuel mis à disposition par un CDG avec lequel il est lié par contrat, ne peut être regardé comme son employeur en l'absence de tout contrat entre l'administration d'accueil et l'agent. Ainsi, dans l'hypothèse où la collectivité ou l'établissement conclurait avec l'agent, à l'issue de la mission qu'il a assurée en étant mis à disposition par un centre de gestion, un contrat en vue de la poursuite de ses fonctions, ce contrat peut légalement prévoir une période d'essai, y compris lorsqu'il a pour objet les mêmes fonctions que celles assurées par l'agent durant la période de mise à disposition. Dans cette dernière hypothèse, la durée des missions accomplies par l'agent pour le compte de l'employeur dans le cadre de sa mise à disposition doit toutefois être déduite de la période d'essai prévue par le contrat.

RÉFÉRENCES [CE 10 octobre 2018 req. n°412072](#)

Harcèlement : la justification d'une fin de protection fonctionnelle

Publié le 21/11/2018 • Par Sophie Soykurt • dans : [Jurisprudence](#), [Jurisprudence RH](#)

L'intervention d'une décision juridictionnelle non définitive rejetant la qualification de harcèlement ne suffit pas, à elle seule, à justifier la fin de la protection fonctionnelle de l'agent. Toutefois, l'administration peut y mettre fin si elle estime, sous le contrôle du juge de l'excès de pouvoir, que les éléments révélés par l'instance, et ainsi nouvellement portés à sa connaissance, permettent de regarder les agissements de harcèlement allégués comme n'étant pas établis.

RÉFÉRENCES [CE 1^{er} octobre 2018 req. n° 412897](#)

Le vote électronique aux élections professionnelles

Publié le 22/11/2018 • Par Sophie Soykurt • dans : [Jurisprudence](#), [Jurisprudence RH](#)

Le recours au vote électronique par internet à l'exclusion de toute autre modalité est possible pour les élections des représentants du personnel de la fonction publique, dès lors que des précautions appropriées sont prises pour que ne soit écartée du scrutin aucune personne non équipée à son domicile du matériel nécessaire ou résidant dans une zone non desservie par internet ou encore ne pouvant se servir de ce mode de communication sans l'assistance d'un tiers.

RÉFÉRENCES [CE 3 octobre 2018 req. n° 417312](#)